

Avantages

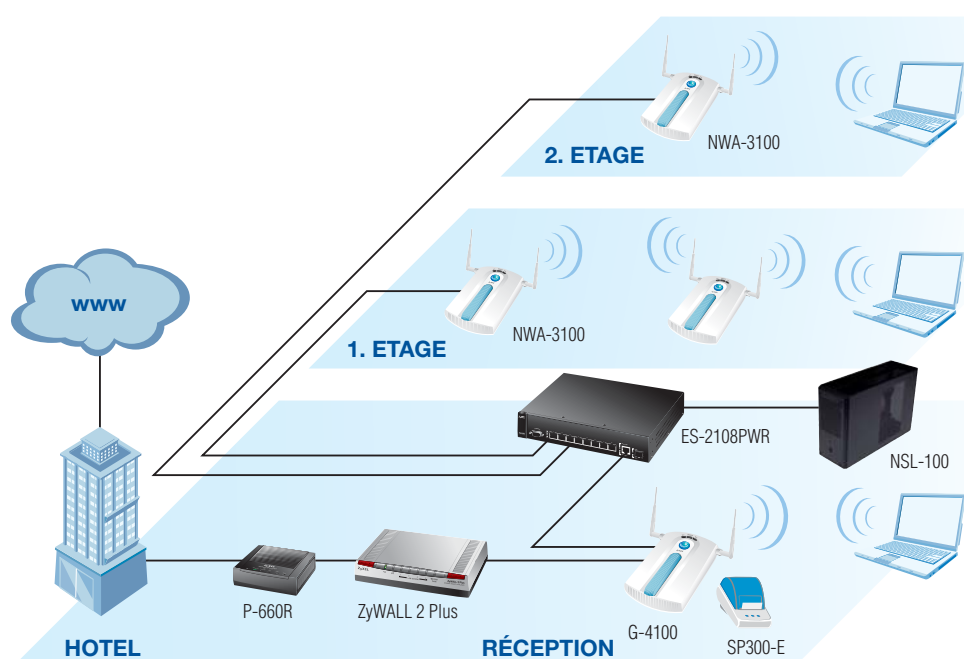
- Simple à installer et robuste à l'utilisation
- Emission de tickets personnalisables avec login et mot de passe grâce à l'imprimante fournie
- Conformité avec la loi antiterroriste (sauvegarde des logs)
- Retour sur investissement rapide
- Tarification au libre choix de l'hôtelier
- Recâblage minimal
- Indépendance vis-à-vis des opérateurs Internet et fonctionnement autonome
- S'adapte à tous les réseaux existants : Switch, CPL, WiFi, DSLAM
- Aucune configuration nécessaire sur les postes clients
- Limitation possible des heures de connexion et du temps d'utilisation
- Conserve les journaux de connexion
- Performant : débit Internet pouvant atteindre 30 Mbps
- Garantie constructeur 2 ans

Proposez un accès Internet à vos clients, en toute simplicité et légalité

Descriptif

Un hôtel de charme, même de taille restreinte, peut néanmoins souhaiter offrir à ses clients les mêmes services que les établissements de grandes chaînes. L'accès à Internet en WiFi est maintenant incontournable, surtout pour la clientèle d'affaires. Cependant, même à petite échelle, ce service doit être rentable, simple d'utilisation et conforme au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données de communications électroniques. Le gérant doit être maître de la tarification et libre de tout engagement envers un opérateur.

ZyXEL répond à ce besoin avec sa solution hot-spot tout-en-un ZyXEL G-4100 Pack qui comprend une passerelle de service G-4100, une imprimante de tickets SP-300-E et un serveur de stockage des logs NSL-100.



Les possibilités de câblage étant limitées et coûteuses, le PoE est utilisé pour éviter les coûts liés à la modification du système électrique. En effet, il permet de fournir de l'électricité à votre équipement WiFi via le port Ethernet. Des ponts WiFi WDS permettent d'étendre la couverture quand le passage de câblage réseau est difficile.

Produits ZyXEL utilisés

ZyXEL G-4100 PACK

La G-4100 offre un accès Internet sécurisé intégrant un point d'accès 802.11g, une authentification des utilisateurs et un switch 4 ports. L'imprimante SP300-E édite des tickets qui permettent aux clients de s'authentifier et d'utiliser l'accès à Internet pendant une durée définie. Le serveur de logs NSL-100 garantit la conformité de l'installation avec le décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données de communications électroniques : il permet une traçabilité de l'utilisation du hot-spot grâce au stockage des logs de connexion.

Référence : ZY-G4100PACK



ZyXEL ZyWALL 2 Plus Pare-feu avec DMZ et filtrage de contenu

- Switch 4 ports LAN/DMZ/WLAN
- Pare-feu SPI
- Blocage des sites Web par catégories
- Port WAN Ethernet

Référence : ZY-ZW2P

ZyXEL ES-2108PWR Switch administrable niveau 2 PoE

- 8 ports 10/100 PoE
- 1 port Gigabit / SFP
- Support VLAN 802.1q
- Rackable 19"

Référence : ZY-ES2108PWR

ZyXEL NWA-3100 Point d'accès WiFi professionnel

- Dual-Band 802.11a et 802.11g
- Compatible PoE
- Support de 8 ESSID
- Possibilité de ponts WiFi WDS

Référence : ZY-NWA3100

ZyXEL P-660R Modem ADSL2+

- 1 port Ethernet 10/100
- Modem ou modem-routeur
- Support ADSL2+ 24 Mbits
- Internet back-up avec Traffic Redirect

Référence : ZY-P660R

ZyXEL G-4100 Passerelle de service hotspot

- Fournie avec imprimante thermique
- Switch 4 ports
- Point d'accès WiFi intégré
- Journaux de connexion complets

Référence : ZY-G4100

NSL-100 Serveur de logs

- Archivage de logs
- Traçabilité des utilisateurs
- Disque dur 160 Gb
- Appareil préconfiguré

Référence : ZY-NSL100

INFO

Décret no. 2006-358 du 24 mars 2006

relatif à la conservation des données des communications électroniques (extrait)

Art. R. 10-13. – I. – En application du II de l'article L. 34-1 les opérateurs de communications électroniques conservent pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales :

- Les informations permettant d'identifier l'utilisateur ;
- Les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés ;
- Les caractéristiques techniques ainsi que la date, l'heure et la durée de chaque communication ;
- Les données relatives aux services complémentaires demandés ou utilisés et leurs fournisseurs ;
- Les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.